



Mairie de Roisey
228, route du Pilat - 42520 ROISEY
Tél. 04 74 87 48 93 - Fax 04 74 87 49 30
mairie.roisey@wanadoo.fr

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 08 Novembre 2017

L'an deux mille dix-sept, le huit novembre à dix-neuf heures, se sont réunis les membres du Conseil Municipal sous la présidence de Madame Josette VERNEY.

Nombre de Membres en exercice : 15
Présents : 12
Votants : 14 Date de convocation : 31 octobre 2017

Présents : Josette VERNEY - Robert VIANNET - Philippe ARIES - Yves MEILLER - Marie-Agnès ACHAI NTRE - Maurice GIRODET - Marie Claude FOREST - - Isabelle DURAND- Isabelle CARRET - Richard VALLOT - - Christian PEILLON - Nathalie MARILLIER

Pouvoirs : Catherine BRUNETON à Josette VERNEY
Didier BRUNEL à Christian PEILLON

Absents : Fabienne GACHE

Secrétaire de séance : Isabelle CARRET

✚ Approbation du compte rendu du 20/ 09/2017 :
Sans observation, ce compte rendu est approuvé à l'unanimité.

Présentation du conseil municipal des jeunes et des enfants :

Le conseil municipal des jeunes et des enfants est composé de 5 membres, tous volontaires:
Alléon Mathéo, Dehove Romane, Montès Violette, Nougier Hoël et Nougier Zackarie,
Montes Violette était absente

Les enfants se sont présentés, ils ont exprimé leurs motivations et ont brièvement fait part au conseil des adultes de leurs projets pour la commune.

DELIBERATIONS :

- ✚ Délibération Indemnité de conseil du trésorier :**
Suite au changement de comptable du trésor il est nécessaire de prendre une nouvelle délibération fixant le taux de l'indemnité à 100% .Le montant pour 2017 sera de 414.68 €.
Le conseil approuve à l'unanimité

- ✚ Délibération Convention d'adhésion Pôle santé au travail :**
Ce renouvellement de convention est approuvé à l'unanimité des membres du conseil.

- ✚ Délibération avenant à la convention relative à l'établissement des dossiers CNRACL :**
Approbation unanime du conseil municipal.

- ✚ Délibération Fixation du taux de la Taxe d'aménagement :**
Sur proposition du maire, le conseil municipal décide à l'unanimité de relever le taux de la taxe d'aménagement (3% auparavant) à 4% à compter de janvier 2018.

- ✚ Budget principal:**
Le maire expose que : suite à la liquidation de l'entreprise CBMS le montant des sommes impayées s'élève à 17914€; dans l'attente du jugement final, il est nécessaire d'inscrire cette somme en provision et d'ouvrir les crédits budgétaires en dépense au compte 6815 ; cette somme sera prélevée sur le compte 022 dépenses imprévues de fonctionnement.

Présentation des RPQS établis par la CCPR :

RPQS Eau: on peut retenir que les travaux de réhabilitation sur les réseaux contribuent à une nette amélioration des rendements sur l'ensemble du territoire de la communauté de commune.
Prix TTC au m3 pour Roisey : 2,51€ en 2017, (2,60€ en 2016).

RPQS Assainissement non collectif:
50,21 % des installations de la communauté de commune sont conformes à la réglementation.
Pour Roisey sur 74 installations, 23 présentent un caractère dangereux pour la santé des personnes ou un risque environnemental avéré.

Compte rendu des commissions :

Bâtiment :

Le chiffrage des projets mairie et toilettes publiques sera présenté au prochain CM.

Voirie :

Dans le cadre de la mutualisation, les marquages au sol ont été réalisés par nos employés communaux, en collaboration et avec le soutien de l'agent de Pélussin.

Assainissement :

Le curage de la Lagune de la Tronchia a été réalisé dans sa totalité.

Copil Piscine :

Marie Agnès Achaintre et Maurice Girodet sont désignés par le CM pour représenter la commune

Très Haut Débit : La réunion publique est fixée au 12 Décembre à 18H30 à la salle des fêtes de ROISEY.

Le Conseil s'achève et la Séance est levée à 21H30.

Prochain CM le 06 Décembre 2017 à 19 H 00.